

# A Papaïchton, pour nos enfants, mobilisation !

## **Absence d'embauche d'AVS ou d'AESH : certains enfants de l'école élémentaire de Gran Man Tolinga sont laissés pour compte par le Rectorat**

C'était [l'une des grandes promesses](#) d'Emmanuel Macron pendant la campagne présidentielle : "Je créerai tous les postes d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) pour que les jeunes enfants vivant en situation de handicap puissent aller à l'école". Plus tard, le 26 août 2017, le communiqué du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, et de la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel confirme : "Le Président de la République s'est engagé à ce que chaque élève en situation de handicap puisse bénéficier d'un accompagnement".

**Sauf qu'en mars 2018 à Papaïchton, chez les oubliés de la République, comme à d'autres endroits, les résultats se font encore attendre.**

En France en général, "Les enfants sont à l'école" mais "certains n'ont pas d'AVS", a reconnu sur [RTL](#) la secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées Sophie Cluzel en décembre 2017. A l'école Gran Man Tolinga c'est simple, il ne s'agit pas de « certains » mais de tous les élèves notifiés MDPH depuis novembre 2018 (présence auparavant seulement d'une AVSi pour 7 élèves).

**Ces réels problèmes à l'école Grand Man Tolinga pourraient se solutionner sans grandes difficultés :**

► Légalement, au moins deux accompagnants devraient être embauchés à l'école (AVSi ou AVSco). Nous sommes le 22 mars 2018 : toujours pas d'embauches. Les procédures concernant le recrutement ont pourtant été réalisées dès mai 2017. Ainsi, les contrats ne sont pas signés. Des jeunes de Papaïchton, qui pourraient être embauchés, ne le sont pas. Le résultat était prévisible : des professeurs sont mis en difficulté et des enfants ne sont accompagnés que grâce à du "bricolage"... Bref ici c'est tout le monde qui trinque.

► La venue de la psychologue scolaire, basée à Grand Santi, comme d'autres visites obligatoires, se fait souvent attendre. Résultat : cela ralentit énormément le traitement du processus pour reconnaître la situation de handicap des enfants à la MDPH.

Au sein de l'école élémentaire Grand Man Tolinga, 8 enfants ont besoin d'accompagnement, et d'autres ont des dossiers en traitement. Finalement, le rectorat laisse l'équipe éducative se débrouiller. On peut saluer les professeurs qui arrivent tout de même à faire un travail adapté malgré l'absence d'AVS. Mais ce mode de fonctionnement est au détriment tant de l'enseignant que des élèves.

La mise en place et l'embauche d'AVSI (aide de vie scolaire individuelle) AVSCO (aide de vie scolaire collective) ne doivent pas cacher les réalités. Ces personnels doivent être formés et avec des contrats en CDI (pas des CDD de 12 mois renouvelable une fois comme auparavant avec les contrats CUI-CAE).

Pour l'inclusion pour tous au sein de l'école de la République, poussons les institutions à respecter le droit !

**Signataires : Représentants des parents d'élèves et parents d'élèves de l'école élémentaire Gran Man Tolinga, Equipe éducative de l'école Gran Man Tolinga, Equipe éducative de la maternelle Charles Cazal, Collectif Lawa, SUD éducation Guyane, STEG-UTG, Guyane Alternative**

## **Pour rappel sur le site [Toupi.fr](http://Toupi.fr) (TOUT POUR L'INCLUSION).**

S'il n'y a pas d'AVS dans l'école

- ▶ D'abord, contactez l'enseignant référent, et/ou la coordinatrice AVS de votre secteur. Il se peut que le contrat soit en cours de signature, et que l'AVS arrive rapidement (ce qui n'est pas le cas à Papaïchton).
- ▶ Contactez également la cellule [Aide Handicap Ecole](#) (0810 55 55 00), du ministère de l'Education Nationale. Celle-ci peut, dans certains cas, apporter son aide en contactant le rectorat par exemple.
- ▶ Si ces contacts n'aboutissent pas, contactez l'inspecteur ASH
- ▶ Mettez en demeure l'inspection académique : l'Education Nationale a en effet une obligation de résultat concernant l'octroi des AVS aux élèves handicapés. Voici des modèles de courrier de mise en demeure à adresser au DASEN (Inspecteur d'Académie) :

[mise en demeure](#) en cas d'absence totale d'AVS-i ou d'AVS-m

[mise en demeure](#) en cas d'absence partielle d'AVS-i (absence sur une partie du temps notifié)

Ces enfant étant en âge de la scolarisation obligatoire (6-16 ans) ne devraient pas être scolarisés du fait de l'absence d'AVS.

- ▶ Nous rappelons que les parents peuvent lancer une procédure de [référé-liberté](#) immédiatement (sans délai dès la constatation de l'absence de l'AVS).
- ▶ L'audience se tiendra dans les 48 heures qui suivront le dépôt de votre requête. Vous trouverez ici un modèle de requête en [référé-liberté](#). Veillez à indiquer la mention référé sur l'enveloppe.